NACICCA

NAture et CItoyenneté
Crau Camargue Alpilles

# LETTRE D'INFO

N°13

## ILLÉGALITÉ DE LA CAMPAGNE DE DÉMOUSTICATION DE 2012

## UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR ARLES

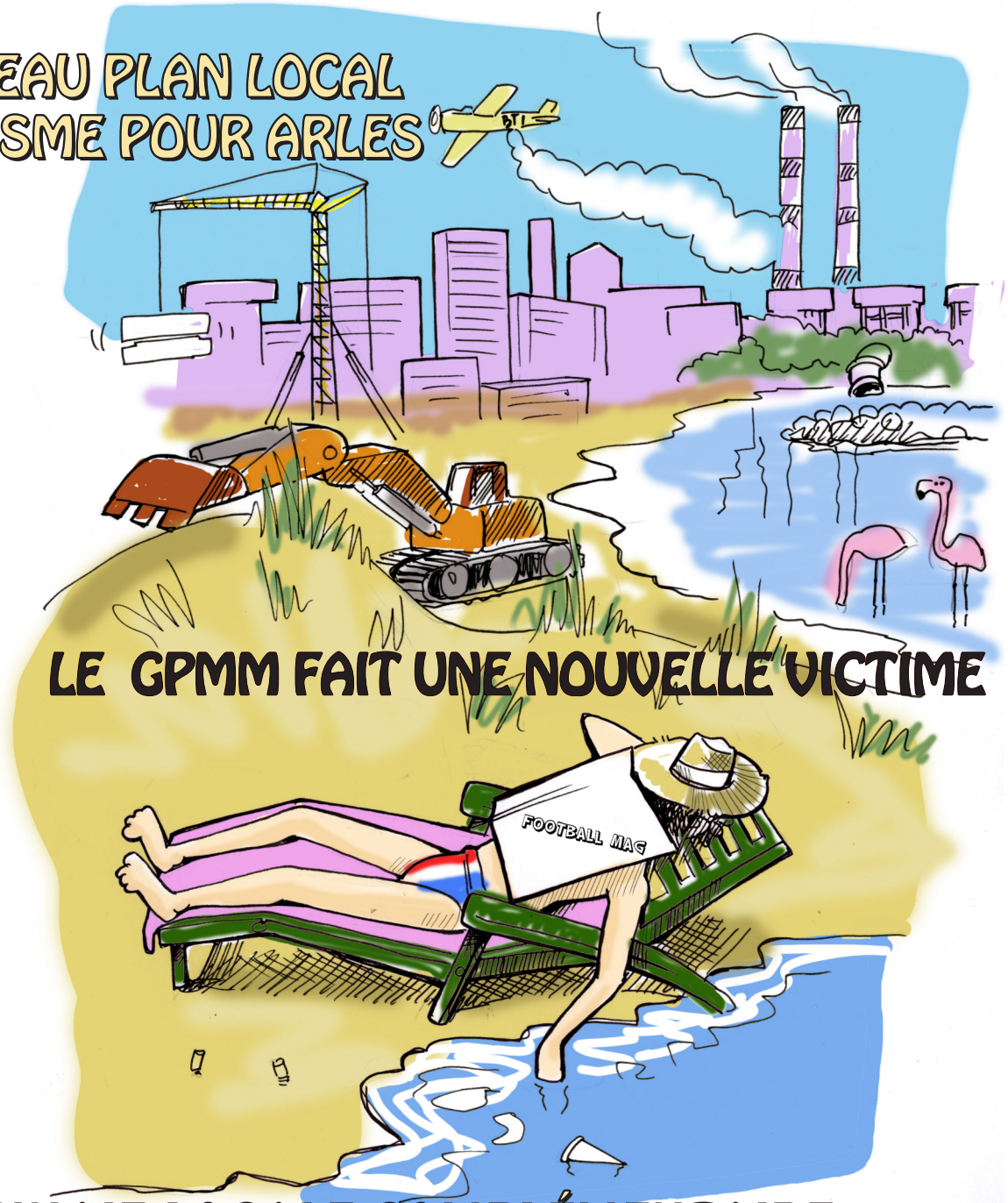


SPÉCIAL ÉTÉ

## LE GPMM FAIT UNE NOUVELLE VICTIME

## UNE MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE PAYS D'ARLES

sans nature, pas de futur ...

La lettre d'info de NACICCA n°13 - Juillet 2016

# EDITO

Le 28 mai dernier, nous nous sommes provisoirement installés à Caphan, le temps d'une journée au Mas Granier pour notre assemblée générale (AG). Chaleureusement accueillis par Longo Maï, nous avons pu profiter du lieu magnifique pour faire un point sur les actions menées par NACICCA en 2015 et plusieurs sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Tout d'abord ont été évoquées les énergies renouvelables que NACICCA prône, mais qui ne sont malheureusement pas toujours bien conçues ou réfléchies. C'est le cas du photovoltaïque qui peut parfois constituer une véritable menace pour les terres agricoles et les milieux naturels, du fait de la spéculation entraînée par le développement de champs solaires ! D'autres solutions sont pourtant possibles. Les plate-formes logistiques existantes pourraient, par exemple, mettre à profit leurs toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

En parlant d'entrepôts, partons en direction de Saint-Martin-de-Crau et de ses 174 hectares supplémentaires de surface bétonnée depuis 2010, soit l'équivalent de 240 terrains de football. L'AG a permis de rappeler les dégâts d'une telle politique, le mythe de la croissance et le chantage à l'emploi constamment surévalué justifiant trop souvent la destruction des milieux naturels. Une fois de plus, les intérêts privés prévalent sur l'intérêt général... Signalons que le développement des entrepôts logistiques dans cette zone n'a eu aucun impact sur l'emploi, avec une multiplication par 1,5 du nombre de demandeurs d'emploi depuis l'arrivée des premiers entrepôts, les logisticiens préférant embaucher en intérim plutôt que créer des emplois durables. En outre les grands groupes comme Carnivor ou Bouygues rencontrent trop peu de résistance des services publics, malgré les dispositifs en place pour assurer la protection de la nature. Dans le Gard, c'est l'Outarde canepetière qui trinque avec la future ligne à grande vitesse réalisée par la société Oc'via et dont une bonne partie traverse une zone de protection spéciale, désignée pour la conservation de cet oiseau fortement menacé et protégé.

Les bureaux d'études et les services de l'état se montrent très souvent optimistes: "Pas de problème, il y a toujours possibilité de compenser !". Ce sujet controversé a fait l'objet d'un documentaire d'Antoine Costa "les dépossédés" qui traite de la monétarisation de la nature. La démonstration est faite que la compensation écologique permet trop souvent de dédouaner le pollueur/destructeur qui peut justifier sa pollution/destruction moyennant finances. La projection du film a fait l'objet d'un débat.

Cette journée a également été l'occasion de parler de projets dans lesquels NACICCA voudrait s'investir. Ainsi le projet d'autoroute Fos-Salon qui menace de passer dans une réserve naturelle régionale, ou le Plan Local d'Urbanisme d'Arles qui doit être adopté cet automne et qui peut être un excellent moyen pour les citoyens arlésiens de faire peser leurs convictions dans le développement de la ville.

Nous avons cependant eu le regret de constater une diminution du nombre d'adhérents en 2015. Nous ne le dirons jamais assez, c'est pourtant grâce à votre soutien que NACICCA peut agir et faire entendre sa voix contre la destruction de la nature devenue systématique. Adhérer à NACICCA, parler de l'association, faire adhérer ses amis ou sa famille, c'est déjà agir ! Et même parfois, face aux géants, il est possible de s'imposer.

# AU SOMMAIRE


2 Edito

3 Contournement ferroviaire Montpellier-Nîmes : des Travaux à (trop) Grande Vitesse pour les outardes...

3 O'Brien : l'amour de la nature, en lecture

4 Le développement logistique du Grand Port Maritime de Marseille fait une nouvelle victime en Crau

5 Une monnaie locale complémentaire pour le Pays d'Arles

6 Un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour Arles

7 La justice condamne l'Etat et confirme l'illégalité de la campagne de démoustication de 2012


## CONTOURNEMENT FERROVIAIRE MONTPELLIER-NÎMES : DES TRAVAUX À (TROP) GRANDE VITESSE POUR LES OUTARDES...

L'affaire était entendue : moyennant de très substantielles mesures compensatoires, la ligne TGV Montpellier-Nîmes pourrait traverser le cœur de la zone protégée des Costières nîmoises, où vivent près d'un quart des dernières outardes canepetières, une espèce d'oiseau pourtant menacée d'extinction en France. Fort de cette promesse, la société Oc'Via, affiliée à Bouygues, procédait au printemps 2013 à des travaux préparatoires dans l'emprise de la future ligne TGV, sans attendre que lui soit délivrée l'indispensable autorisation à la destruction de l'habitat naturel des fameuses outardes : une dérogation espèces protégées (DEP) qui, précisément, interdit que les travaux soient réalisés... au printemps, période de nidification et d'élevage des jeunes.

L'empressement d'Oc'Via à débuter ses travaux avant l'octroi de la DEP (délivrée en aout 2013) et en pleine période interdite par la dérogation, lui a valu d'être condamnée le 22 juin dernier par le Tribunal de grande instance de Nîmes à 7000 euros d'amende et au versement de dommages et intérêts à NACICCA et FNE, associations plaignantes et constituées en parties civiles.

Un jugement cruel pour Oc'Via, dont l'objectif affiché est de "concilier au mieux les contraintes techniques avec les exigences environnementales" ...

## O'BRIEN : L'AMOUR DE LA NATURE, EN LECTURE

Rien de passionnant à lire pour cet été ou marre des polars scandinaves (non ! ça, ce n'est pas possible) ? Alors n'hésitez pas et plongez-vous dans la trilogie de Dan O'Brien : Rites d'automne, les bisons de Broken heart, Wild idea. Que vous soyez chasseur, écologiste convaincu (ou peut être les deux), passionné des grands espaces américains ou simplement curieux de l'America way of life dans la campagne profonde américaine, ces trois ouvrages vous passionneront assurément. Ils racontent la vie de l'auteur depuis son travail d'ornithologue, chargé de la réintroduction du Faucon pèlerin dans les rocheuses fortement compromise par la prédation exercé par le Grand-duc. Puis de son installation comme farmer, élevant du bétail totalement inadapté au climat, ce qui le contraindra à enseigner dans les universités afin de rembourser ses dettes. Pour finalement se reconvertir comme éleveur de bisons, afin de restaurer l'écosystème des grandes plaines.

N'attendez plus et immergez-vous dans l'univers de ce personnage aussi passionnant que singulier et dont la plume vous transportera à coup sûr vers des contrées lointaines.

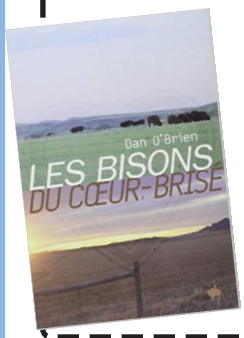


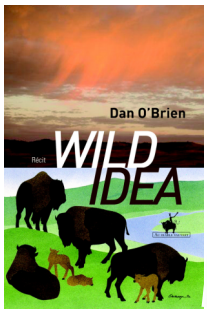

# LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE FAIT UNE NOUVELLE VICTIME EN CRAU

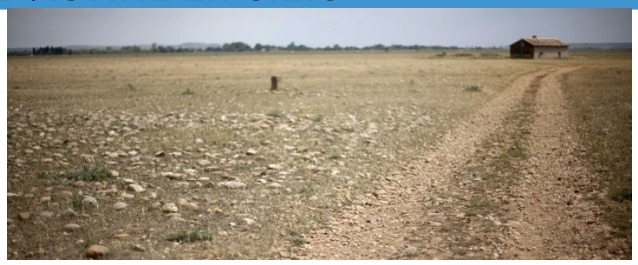

Les services de l'État et les élus du Conseil régional choisiront-ils de faire disparaître une réserve naturelle sous le bitume ?

Impensable, direz-vous ! On ne peut tout de même pas sacrifier une partie d'une réserve naturelle régionale (le statut juridique de protection de la nature le plus restrictif en France) pour faire transiter encore plus de poids lourds...

C'est pourtant ce qui se profile avec le tracé autoroutier retenu pour l'heure par la DREAL et les élus. Le projet d'autoroute A56 qui reliera Fos-sur-Mer à Salon est dans les tuyaux. Selon la DREAL, la construction de cette autoroute se justifierait par la nécessité de fluidifier la circulation sur la route actuelle, déjà totalement saturée par l'accroissement du nombre de poids lourds sortant de la zone industrialo-portuaire de Fos.

On reste incrédule face au type d'infrastructure choisi, dans un département où des pics de pollution à l'ozone sont fréquemment atteints, où l'artificialisation des terres agricoles est en constante progression, et à quelques mois à peine de la COP21 qui a conclu à l'absolue nécessité de diminuer les émissions de carbone, dont les transports sont un contributeur majeur. Pourquoi ne pas imposer plutôt au GPMM de s'engager résolument dans le report modal en privilégiant une option ferroviaire, plutôt que de sacrifier une fois de plus des milieux naturels écologiquement très riches (dans le cas présent des coussouls), des prairies de foin de Crau de grande qualité, et la santé des populations riveraines sur l'autel du tout-camion ? Très probablement pour complaire aux entreprises du BTP, aux transporteurs routiers et autres sociétés d'autoroutes !

Nous osons espérer que le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), gestionnaire de cette réserve aujourd'hui gravement menacée, ainsi que tous les acteurs de la conservation de la nature se mobiliseront contre ce projet inique.

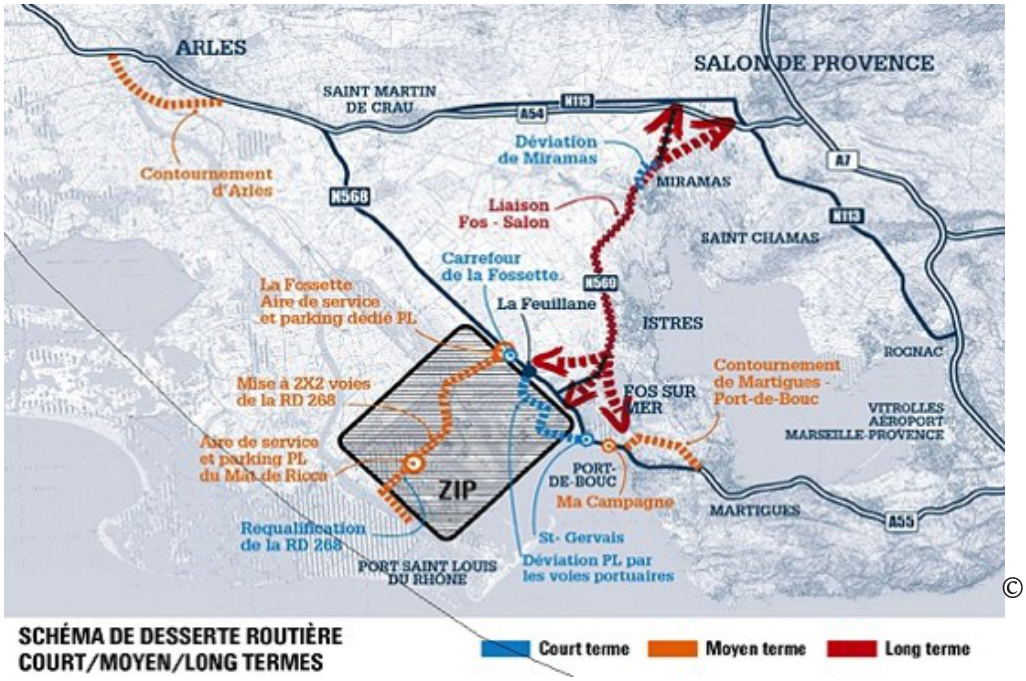


© DREAL PACA

**EN SAVOIR +** Pour consulter le projet de liaison Fos-Salon, rendez vous sur le site internet de la DREAL PACA

# UNE MONNAIE LOCALE COMPLEMENTAIRE POUR LE PAYS D'ARLES

Les temps se durcissent. La monnaie échappe chaque jour un peu plus à l'économie réelle tandis que les 1 % des plus riches possèdent près de 50% des richesses mondiales. Le budget des ménages, des PME, des associations, de l'économie sociale et solidaire et des collectivités territoriales se réduit comme peau de chagrin.

Selon la théorie économique, la monnaie conventionnelle satisfait trois fonctions : elle sert d'unité de compte, de moyen d'échange, et de réserve de valeur. Toutefois, la réserve de valeur entraîne des perturbations. Le capitalisme et l'intérêt ont entraîné une diminution de la circulation de la monnaie et la concentration croissante des richesses vers le haut de la pyramide sociale. Il est temps de repenser la création monétaire et d'imaginer ensemble la mise en place de monnaies locales complémentaires (MLC) ! La diversité des monnaies serait bénéfique pour nos sociétés comme peut l'être la biodiversité, car elle permet une meilleure résilience de notre système monétaire. La vision transformatrice que ces monnaies complémentaires proposent, peut appuyer la transition vers un mode de vie plus juste et soutenable en favorisant la réappropriation de l'usage de la monnaie par le citoyen, la mise en avant de valeurs éthiques, écologiques, sociales et culturelles et le renforcement des liens sociaux à travers des échanges locaux. Ces monnaies condamnent la spéculation et limitent la thésaurisation, permettent une meilleure circulation monétaire que l'Euro et génèrent plus de richesses locales. Aujourd'hui en France, une trentaine de MLC sont en fonctionnement et autant sont en projet.

Le groupe de travail sur l'économie de l'association Arles en Transition est en train d'imaginer la mise en place d'une monnaie locale. Plusieurs choix s'offrent à lui, dont deux initiatives déjà avancées. Entre autres, depuis plusieurs années déjà, l'association JournArles a fait la promotion de cette idée en publiant trois brochures de vulgarisation sur les questions monétaires : La Face cachée de la Monnaie, Le crédit et son intérêt, et Les monnaies complémentaires. JournArles a aussi lancé une souscription pour un projet de monnaie complémentaire appelé le Provensol, complètement ouvert mais qui nécessite une mobilisation suffisante pour apporter un véritable changement dans l'économie. Le Provensol défend notamment l'option d'une version électronique (échanges par sms) afin d'éviter de se noyer dans les coûts de la gestion des coupures papier. Une autre option serait l'adoption de la Roue, monnaie complémentaire déjà fonctionnelle dans le Vaucluse et dans certaines communes des Bouches-du-Rhône, que l'expérience des animateurs et le réseau déjà existant rendent attractive.

Si vous aussi vous désirez contribuer à changer le monde en changeant les règles de la monnaie, rejoignez le groupe de travail et de réflexion visant à élaborer une monnaie sociale et écologique en Pays d'Arles.

**EN SAVOIR +**

Les brochures sont téléchargeables gratuitement sur le site journArles.org

Toutes les actualités du groupe de travail d'économie d'Arles en Transition sont consultables sur le site WordPress d'Arles en Transition

# UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR ARLES

NACICCA a assisté vendredi 8 avril à une commission extra-municipale, où nous a été présenté le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Arles. Ce dernier est en grande partie le résultat de l'application des lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové). La première loi, votée en 2000, a institué le PLU alors que la seconde adoptée en 2014, met fin au Plan d'Occupation des Sols (POS) et impose son remplacement par un PLU d'ici 2017. La mise en vigueur de ce dernier doit permettre de réformer l'approche publique de l'aménagement urbain. En effet, depuis l'approbation du POS d'Arles en 1983, bien des choses ont changé, à commencer par les besoins et les exigences en matière de logements, de voiries et d'environnement.

## Le PLU, Comment ça marche ?

Plusieurs étapes sont nécessaires à la construction d'un PLU et représentent en général deux ans de travail. Le diagnostic constitue la première grande étape, afin d'élaborer un état des lieux de la commune, en relevant les problèmes et les améliorations possibles. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont ensuite créés, qui décrivent les objectifs et projets de la collectivité locale pour le développement économique et social, l'environnement et l'urbanisme. Le règlement et le zonage se font ensuite à partir du PADD et de l'OAP, et établissent les règles de construction. Enfin, le PLU doit faire l'objet d'une enquête publique avant de recevoir l'approbation du conseil municipal.

## Qui s'en occupe et pourquoi ?

C'est la commune qui doit élaborer son PLU. Cela lui permet d'organiser, d'orienter et de réglementer les initiatives en matière d'urbanisme pour une période de 15 à 20 ans.

Ce nouveau document d'urbanisme a pour ambition de placer le développement durable au cœur du projet. Il devrait, entre autres, durcir les conditions d'ouverture à l'urbanisation des zones potentiellement constructibles en optimisant l'espace urbain et en évitant l'étalement au détriment du foncier agricole et des espaces naturels. Le PLU s'engage aussi en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, de la préservation du paysage ou de la diminution des déplacements en voiture.

Mais, malgré tout, les bonnes vieilles habitudes persistent dans notre ville dont les édiles maintiennent coûte-que-coûte une vision expansionniste, bien que sa voracité soit désormais limitée par le PPRI (Plan prévention risque inondation). NACICCA regrette ainsi l'absence d'une vision NOVATRICE à plus long terme, et remarque qu'aucun projet sortant des sentiers battus n'ait encore été mis en route, tels que des éco-quartiers. La ville confirme au contraire sa volonté de continuer vers des habitats individuels et l'expansion de la zone commerciale d'Arles Nord. Quant à la mixité sociale, elle reste encore bien éloignée du centre-ville.

Nous vous invitons donc vivement à participer à l'enquête publique qui démarrera cet automne et à faire entendre votre voix en faveur d'un mode de développement plus soutenable, pour l'avenir de la ville et de ses habitants.

**EN SAVOIR +**

La ville d'Arles lui a consacré un site internet, www.pluarles.com

# LA JUSTICE CONDAMNE L'ÉTAT ET CONFIRME L'ILLÉGALITÉ DE LA CAMPAGNE DE DÉMOUSTICATION DE 2012

Depuis plusieurs années déjà, NACCICA et plusieurs autres associations environnementalistes dénoncent les campagnes de démoustication effectuées dans les Bouches-du-Rhône. Cette année encore, après quelques mois de tergiversation et une première annonce d'un arrêt des campagnes finalement démentie, un financement à hauteur de 700 000 € sera débloqué pour la démoustication de confort.

De nombreuses études scientifiques menées notamment en Camargue par la Tour du Valat, démontrent pourtant un impact environnemental de ces pratiques sur les sites Natura 2000 de Camargue, de la Crau, et des salines de l'Étang de Berre. Bien que revendiqué comme un "bio-insecticide" et inoffensif pour l'Homme par l'EID (Entente Interdépartementale pour la Démoustication), le Bacillus thurigiensis israelensis (Bti) n'est pas sans effet sur les milieux naturels et les écosystèmes traités chaque année. En effet, le Bti s'attaque aux larves de moustiques mais également à celles des chironomidés (moucherons, qui représentent des chaînons essentiels pour l'alimentation de nombreux animaux comme les libellules, les chauves-souris, les amphibiens ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux dont les hirondelles).

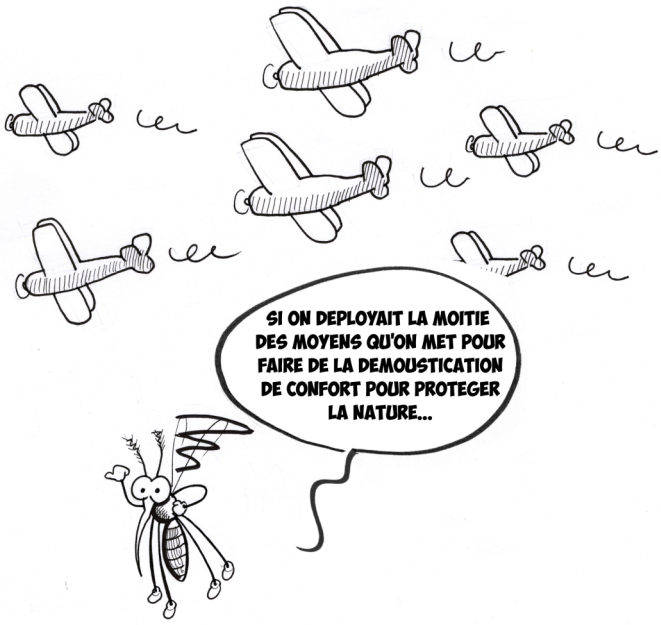


Afin de justifier l'utilisation de cette bactérie, et bien que les preuves scientifiques ne manquent pas pour affirmer qu'elle fragilise une partie de la faune, les pouvoirs publics agitent sans vergogne le chiffon rouge de la sécurité sanitaire et du développement touristique de la région. Là encore, la mauvaise foi et les confusions sont au rendez-vous, car le risque sanitaire reste minime et les touristes investissaient la Camargue bien avant une quelconque démoustication. Selon certaines hypothèses, la présence des espèces de moustiques autochtones y freinerait même l'arrivée d'espèces exogènes, telles que le fameux moustique-tigre vecteur de nombreuses maladies.

Pour dénoncer l'absence de prise en compte d'incidences environnementales significatives sur les objectifs de conservation de sites Natura 2000 provoquées par ces démoustications, NACICCA a demandé l'annulation des arrêtés préfectoraux autorisant les campagnes de démoustication en 2012, 2013 et 2014. Concernant la campagne de 2012, après avoir été débouté en première instance par le Tribunal administratif de Marseille en octobre 2014, NACICCA, rejointe par FNE PACA, a finalement obtenu gain de cause le 2 juin dernier devant la Cour administrative d'appel d'Aix-en-Provence. Comme les associations le soutenaient depuis le début, la Cour a considéré que la campagne de démoustication menée en 2012 était bien soumise à une évaluation des incidences Natura 2000, et que celle sur laquelle s'était initialement fondé le Préfet des Bouches-du-Rhône était largement insuffisante.

Cette décision de justice confirme donc l'illégalité de cette campagne et condamne l'État. Elle démontre que ce dernier a tout fait pour minimiser l'impact de la démoustication en Camargue et en Crau et contourner les réglementations européennes sur les études d'incidence en zone Natura 2000. Maintenant que les faits ont été reconnus, espérons que les décideurs et les élus finissent par réviser leur position. (suite page 8)

Pour autant, nous ne sommes pas adeptes des piqûres de moustiques ... Nos associations plaident seulement pour un arrêt total des traitements en milieu naturel qui, en plus de leur coût considérable, restent peu efficaces pour le confort des habitants compte tenu de leur rayon d'action limité. Les efforts sont en effet concentrés de manière disproportionnée sur les espaces naturels autour des villages de Salin-de-Giraud et de Port-St-Louis-du-Rhône, à fort enjeu touristique et faciles à traiter d'un point de vue méthodologique, alors que le reste du territoire est ignoré. Nous soutenons à l'inverse le développement de méthodes urbaines plus adaptées, telles que la distribution et l'installation de pièges anti-moustiques autour de l'ensemble des mas et des villages de Camargue. Les bornes anti-moustiques (bam) ont d'ailleurs déjà fait preuve de leur efficacité l'été dernier au Sambuc avec une diminution de la nuisance de plus de 80 %, ce qui permettrait un coût pour la collectivité publique et des incidences environnementales bien moindres.

**EN SAVOIR +**

La page facebook « le moustique du sambuc » permet de s'informer sur les bam, ses résultats et mieux connaitre les impacts du bti

Vous pouvez retrouver les résultats de l'étude menée par la Tour du Valat sur son site internet, dans la lettre d'information n°13 (Mars 2013) - Actualité, Actu 1

**Bulletin à compléter et retourner à :**

**NACICCA- Maison de la vie associative**

**3, Boulevard des Lices- 13200 ARLES**

Nouvelle adhésion / Ré-adhésion

Adhésion individuelle annuelle : ..... 10 €

Adhésion familiale annuelle : ..... 15 €

Adhésion tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants, minima sociaux) : ..... 5 €

Don libre : ..... €

(L'adhésion vaut pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre)

**Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de NACICCA**

M. Mme Mlle

Nom : ..... Prénom : .....

Autres personnes si adhésion familiale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

E-mail : ..... Tél : .....

Vous souhaitez recevoir notre courrier : par mail / par la poste (supprimer la mention inutile)

**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT ADHÉRER EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET**

**www.nacicca.org**

**www.facebook.com/NaciccaNatureEtCitoyennetéCrauCamargueAlpilles**

Suivez-nous sur facebook pour connaitre l'actualité des problématiques environnementales et vous tenir au courant de nos participations à divers évènements et manifestations écologistes et citoyennes !